

**RÉPONSES À LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS N^o 1 DE LA RÉGIE**

Références :

Demande, paragraphes 17 à 20
HQD-2, document 3, paragraphe 2.3 c), page 17

Demande :

Les annexes techniques ne font pas état de la combinaison des contrats faisant l'objet de la présente demande. Veuillez compléter la démonstration que cette combinaison comporte le prix le plus bas pour la quantité d'électricité et les conditions demandées, en tenant compte du coût de transport applicable, et indiquer, avec commentaires, les écarts entre les meilleures combinaisons.

RÉPONSE :

L'analyse d'une combinaison formée des contrats faisant l'objet de la présente demande, à partir de la méthodologie développée pour l'analyse des soumissions conduit aux résultats suivants :

- 1- Le coût unitaire de la combinaison dans le scénario moyen, en dollars de 2007, s'élève à 6,1 ¢/kWh (réf : HQD-2, doc. 3, Annexe 4, Tableau A-4.1).
- 2- Le coût global de cette combinaison, estimé avec les mêmes méthodes que celles utilisées pour établir des résultats du tableau A-6.1 (voir : HQD-2, doc-3, Annexe 6) est de 4 966 M\$, soit :

5 532 M\$ dans le scénario moyen
5 296 M\$ dans le scénario ¼ faible
4 636 M\$ dans le scénario ½ faible
3 522 M\$ dans le scénario ¾ faible
2 039 M\$ dans le scénario faible

Le coût d'exercice des options de report dans chacun des scénarios est le suivant :

0 M\$ dans le scénario moyen
0 M\$ dans le scénario ¼ faible
35 M\$ dans le scénario ½ faible
35 M\$ dans le scénario ¾ faible
35 M\$ dans le scénario faible

- 3- Les analyses de sensibilité présentées dans HQD-2, doc-3, Annexe 6, Tableau A-6.2, appliquées à une combinaison formée des contrats faisant l'objet de la présente requête, conduisent aux résultats suivants :

Cas de base	Augmentation de 10% du prix du gaz à DAWN	Remplacement de l'indice DAWN par l'indice AECO	Taux de change sur 20 ans = Valeur moyenne du \$ CDN de Jan 2000 à Août 2002
61,47	■	■	■

Dans tous les cas, le coût de la combinaison choisie demeure inférieur au coût des autres combinaisons qui excluent la soumission de Axor-Calpine.